

Entretien, réparer du petit matériel agricole motorisé

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir entretenir, réparer son petit matériel agricole motorisé

CONTENU

- Présentation des types de moteurs utilisés dans l'outillage agricole (2, 4 temps, essence, diesel)
- Inventaire de l'outillage nécessaire pour entretenir et gérer les pannes
- Etude détaillée d'un outil (support au choix : tronçonneuse, motoculteur, débroussailleuse, atomiseur, brouette à moteur...) : Fonctionnement, réglages, démontage/remontage, maintenance préventive, entretien, revue des petites pannes en début de saison, atelier « recherche de pannes »
- Etude détaillée d'un 2^e outil
- Temps d'échanges, questions spécifiques
- Bilan de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques avec support visuels
- Démonstrations
- Travaux pratiques en petits groupes ou en individuel
- Echanges stagiaires/intervenants

Moyens matériels :

- Outils étudiés : Tronçonneuse, débroussailleuse, motoculteur, atomiseur, etc.
- Possibilité aux stagiaires d'amener leur matériel personnel pour servir de support pédagogique.
- Outillage adapté.
- Une table, un établi pour faire les démonstrations.
- Matériel de protection et nettoyage : bâche plastique, chiffons, récupération de liquides.
- Ordinateur, Vidéoprojecteur, paperboard.

INFOS PRATIQUES

Lieu : secteur Nice

Date : mardi 20 février 2024

Durée : 7 heures ;

Horaires : 9h00 - 17h00.

Repas : tiré du sac.

Intervenants :

Thierry BOTTA, et Pierre-Rémy PICHON (Association La Manufacture Paysanne)

Responsable de formation : Agnès SARALE,
agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97.

Public : Agriculteurs et porteurs de projet.

Prérequis : Aucun

Tarif :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.
- 190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 16/02/2024.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** (CGS) à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : maximum 12
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (conditions dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**